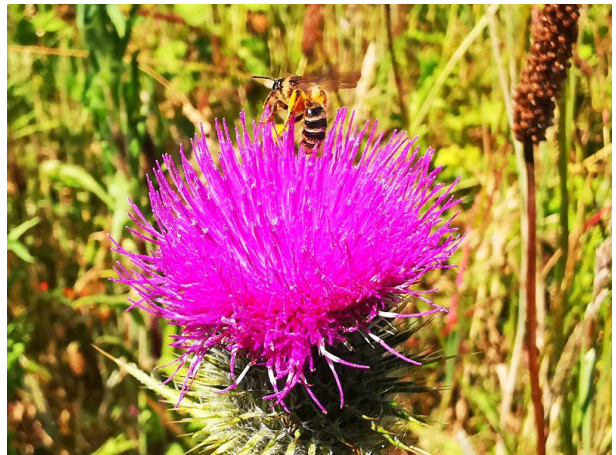


ANNEXE 13 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE



Diagnostic biodiversité du site d'installation d'un réservoir d'eau potable sur la commune de Plouguerneau (Finistère).

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Juillet 2026



FOUILLET PHILIPPE
Études Faunistiques et Écologiques
Morlaix

Artelia
2, impasse Claude Nougaro
44800 Saint-Herblain

**Diagnostic biodiversité du site d'installation d'un réservoir d'eau potable
sur la commune de Plouguerneau (Finistère).**

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Juillet 2026.

Sommaire :

1. Présentation générale du site d'étude et de l'étude.....	4
2. Méthodes d'étude de la biodiversité.....	9
3. Relation avec les espaces protégés et les trames vertes et bleues.	10
3.1. Espaces protégés.	10
3.2. Trame bleue.....	10
3.3. Trame verte.....	10
3.4. Trame mammifère.	10
3.5. Conclusions.	11
4. Analyse de la flore du site.	11
4.1. Présentation de la flore du site.	11
4.2. Conclusions.	15
5. Analyse des habitats du site.	15
5.1. Présentation des habitats du site.	15
5.2. Conclusions.	16
6. Analyse de la faune du site.	17
6.1. Les mammifères.....	17
6.2. L'avifaune.	18
6.3. Les reptiles et les batraciens.	21
6.4. Les insectes.	21
6.5. Les mollusques gastéropodes.....	22
6.6. Conclusions.	22
7. Synthèse des enjeux et des sensibilités des composants de la biodiversité du site.....	24
7.1. Enjeux et sensibilités de la flore et des habitats du site.	25
7.2. Enjeux et sensibilités de la faune du site.	25
7.2.1. Mammifères.	25
7.2.2. Avifaune.	25
7.2.3. Reptiles et batraciens.	25
7.2.4. Insectes.	25
7.2.5. Mollusques gastéropodes.....	25

7.3. Conclusions.	26
8. Conclusions : recommandations pour la conservation de la biodiversité du site.	26

Diagnostic biodiversité du site d'installation d'un réservoir d'eau potable sur la commune de Plouguerneau (Finistère).

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Juillet 2026.

1. Présentation générale du site d'étude et de l'étude.

Le site d'étude correspond à la zone de construction d'un réservoir d'eau potable sur la commune de Plouguerneau (Finistère). Il comprend trois parcelles (parcelle 0073 pour la construction et parcelles 0072 et 0071, pour le chantier). **La Figure 1 ci-dessous, la Figure 2 et la Figure 3, page suivante**, localisent la zone impactable, ainsi que (**Figure 3**) une zone annexe d'étude (passage canalisation). Les **planches 1 à 3, page 6 à 8**, présentent des photographies du site.

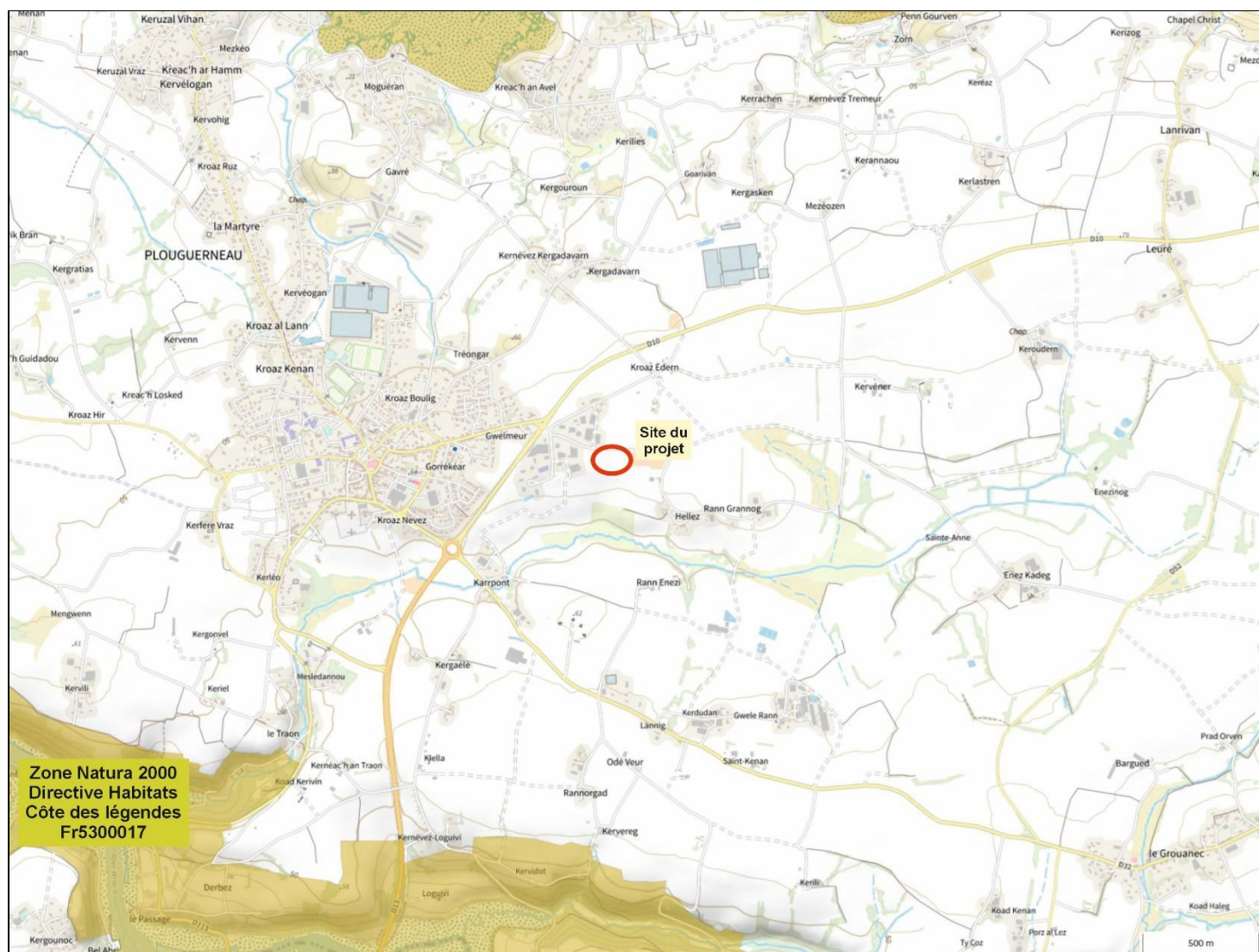


Figure 1 : Localisation générale du site à Plouguerneau (cercle rouge) et zone Natura 2000 proche (en jaune) ; carte de fond Carte.gouv.fr.



Figure 2 : Présentation paysagère du site (carte de fond Carte.gouv.fr).



Figure 3 : Localisation du site et de la zone complémentaire d'étude (carte de fond Carte.gouv.fr).

Planche 1 : Photographies des habitats du site du projet, parcelles 0071, 0072 (printemps 2026).



Photo 1 : Vue de la parcelle 0071 depuis la voirie au nord.



Photo 2 : Autre vue de la parcelle enfrichée 0071 (et parcelle 0072 derrière).

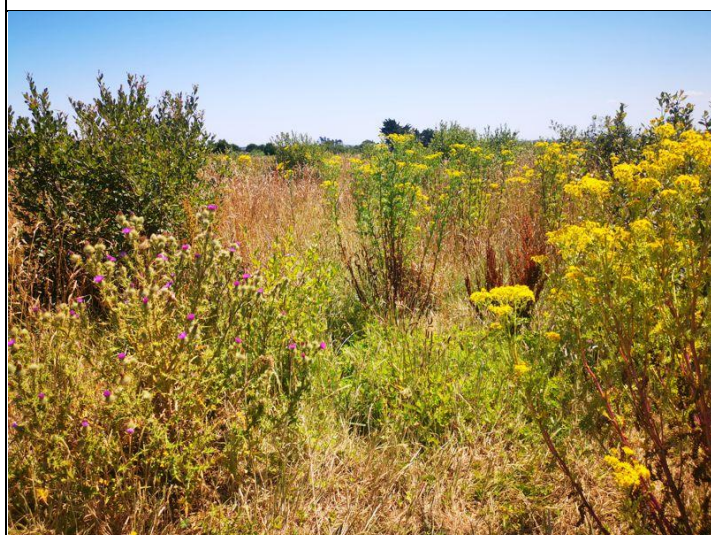


Photo 3 : Intérieur de la parcelle en friche 0071 en juin 2026.

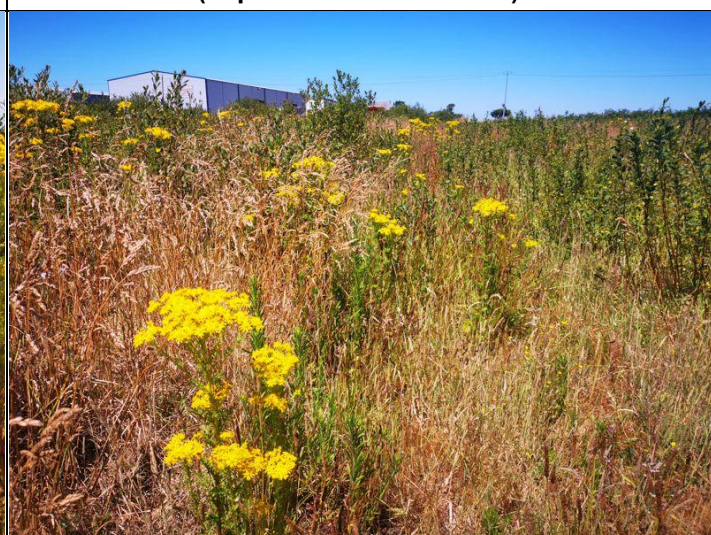


Photo 4 : Vue, vers le nord, de la limite entre les parcelles 0071 et 0072.



Photo 5 : Vue de la limite entre la parcelle 0071 (non fauchée, à droite) et 0072 (en cours de repousse).



Photo 6 : Vue de la parcelles 0072 et du talus à fougères-aigles depuis le coin nord-ouest de 0072.

Planche 2 : Photographies des habitats du site du projet, parcelle 0073 (printemps 2026).



Photo 7 : Vue, vers l'ouest, de l'intérieur de la parcelle 0073.



Photo 8 : Autre vue de l'intérieur de 0073 (nombreux jeunes saules).



Photo 9 : Vue du talus herbacé de la bordure nord des parcelles 0072 et 0073.



Photo 10 : Vue du talus nord de 0073 depuis l'intérieur de la parcelle.



Photo 11 : Vue, vers l'est, du talus herbacé sud de la parcelle 0073 (et talus Est au fond).



Photo 12 : Vue, vers l'ouest, de talus sud à fougères-aigles de 0073.

Planche 3 : Photographies du site (talus, fauche) et de la zone de carrefour de la D 10.



Photo 13 : Aspect du talus Est de 0073 après fauche en hiver.



Photo 14 : Vue, vers l'ouest, de la partie sud de la parcelle 0071 (grands ronciers).



Photo 15 : Vue, depuis la route nord, des parcelles 0072 et 0073 après la fauche d'hiver (février 2026).



Photo 16 : Vue, vers l'est, des parties sud fauchées des parcelles 0072 et 0073 en février 2026.

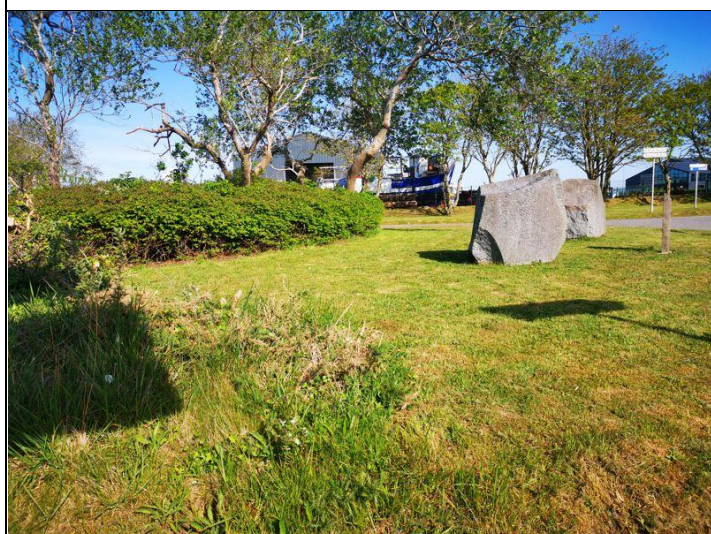


Photo 17 : Vue de la zone de passage d'une canalisation au niveau du carrefour de la D10 (côté est).



Photo 18 : Vue du parterre de passage d'une canalisation sur le carrefour de la D10 (côté ouest).

2. Méthodes d'étude de la biodiversité.

L'étude de biodiversité correspond à des visites détaillées du site au cours de journées ensoleillées sans pluie ou vents forts pour l'étude de la faune (en particulier avifaune nicheuse) le 07 octobre 2025 et, en 2026, le 25 février, le 23 avril, le 22 mai et le 03 juillet.

L'étude comprend l'inventaire et la cartographie de la végétation et la recherche de toutes les espèces de faune visibles sur le site ou sa périphérie, en particulier les espèces protégées potentiellement présentes sur ce type de site en Finistère. Les groupes pris en compte comprennent les plantes vasculaires, les vertébrés et une partie des macro-invertébrés (grands insectes et mollusques gastéropodes remarquables).

L'inventaire floristique correspond à la prise en compte, pour chaque zone, des plantes visibles au printemps (**voir la liste complète Tableau 1**). Les espèces ont été déterminées et évaluées à partir des indications de diverses flores fiables et d'atlas récents (flores du Massif armoricain¹, flores généralistes^{2 3}, flores anglaises spécialisées^{4 5}).

Les niveaux de rareté des espèces présentes ont été appréciés à partir des données de l'Atlas de la Flore du Finistère⁶ et de celle d'un ouvrage de synthèse⁷.

Les habitats naturels ou semi-naturels présents sont présentés et analysés selon le référentiel Européen « Corine Biotopes »⁸ et la version française de la typologie « EUNIS » qui est un système hiérarchisé de classification des habitats européens^{9 10 11}.

L'étude de la faune implique la recherche des espèces sauvages protégées, patrimoniales ou peu communes présentes sur les divers milieux constituant la zone d'étude. Cet inventaire de la faune implique l'utilisation de méthodes d'analyses diverses, adaptées aux particularités biologiques des différents groupes d'espèces :

Mammifères : L'étude de ces espèces correspond à des observations directes d'individus (espèces diurnes), des recherches d'éventuels cadavres sur et autour du site et surtout des

¹ **GUILLEMOT V., 2023.** La flore du Massif armoricain et ses marges - Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Deux-Sèvres. Éditions Biotope, 896 pages

² **TISON J-M & et de FOUCAULT B. 2014.** Flora Gallica. Flore de France. Société Botanique de France et Biotope Éditions, 1195 pages.

³ **BLAMEY M. & GREY-WILSON C., 2003.** La flore d'Europe occidentale. Flammarion éditeurs, 544 pages.

⁴ **COPE T. & GRAY A., 2009.** Grasses of the British Isles. B.S.B.I. Handbook N° 13, Paul Ashton editor, 608 p.

⁵ **POLAND J. & CLEMENT E., 2009.** The vegetative key to the British flora. John Poland editor, 526 pages.

⁶ **QUÉRÉ E., MAGNANON S., RAGOT R., GAGER L. et HARDY F., 2009.** Atlas de la flore du Finistère. Éditions Siloë, Nantes, Laval, 693 pages.

⁷ **ANNEZO N, MAGNANON S. & MALENGREAU D., 1998.** Bilan régional de la flore Bretonne. Édition Biotope, Mèze, 137 pages.

⁸ **RAMEAU J-C., BISSARDON M & GUIBAL L., 1997.** CORINE Biotopes : Version originale. Type d'habitats français. ENGREF Nancy et Atelier Technique des Espaces Naturels éditeurs, 175 pages.

⁹ **LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013.** EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

¹⁰ **GAYET G., BAPTIST F., MACIEJEWSKI L., PONCET R. & BENSETTITI F., 2018.** Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS - version 1.0. AFB, collection Guides et protocoles, 230 pages.

¹¹ **LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015.** Correspondances entre les classifications d'habitats CORINE Biotopes et EUNIS. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 119 p.

recherches de traces caractéristiques (fèces, empreintes, débris de nourriture). La prise en compte des chauves-souris correspond à la recherche d'éventuels gîtes dans les arbres.

Oiseaux : Les individus sont répertoriés par observations visuelles directes ou par écoutes des chants de parade. Ces données, permettent de caractériser le peuplement nicheur du site au printemps, les observations hors période de nidification (ici octobre et février) permettent d'évaluer l'intérêt du site à ces moments.

Reptiles : Ces espèces ont été recherchées à vue dans des zones favorables (en particulier bordures ensoleillées en octobre et au printemps).

Batraciens : il a été recherché (à vue) les présences de batraciens en phase terrestre (adultes ou juvéniles) sur le site (qui ne contient pas de plan d'eau de reproduction).

Insectes protégés et patrimoniaux : Les groupes répertoriés par recherches visuelles sont ceux susceptibles de contenir des espèces protégées ou patrimoniales (aux répartitions régionales assez bien connues) et visibles au printemps : libellules, papillons à activité diurne (adultes et chenilles), coléoptères divers (liés aux arbres et prairies) et autres insectes remarquables (étude à vue).

Mollusques gastéropodes (escargots) : Il est pris en compte, par recherches visuelles, les espèces patrimoniales ou protégées (en particulier il a été recherché l'espèce protégée escargot de Quimper).

Les espèces sont nommées à partir du référentiel actualisé de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel ou INPN (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>). Les reconnaissances des diverses espèces impliquent la consultation de nombreux ouvrages de déterminations : différents guides naturalistes et diverses faunes récentes par groupes d'espèces et disques ou sites présentant les vocalisations des insectes et des oiseaux.

Les données obtenues sont regroupées dans un tableau présentant les espèces animales par groupe taxonomique avec indications des milieux utilisés (**voir Tableau 6**).

3. Relation avec les espaces protégés et les trames vertes et bleues.

3.1. *Espaces protégés.*

Le site, en zone péri-urbaine et agricole, n'est proche d'aucune zone protégée ou répertoriée pour la biodiversité.

La zone Natura 2000 la plus proche (Directive Habitats) est le site « Abers - Côte des légendes » (Identifiant national : FR5300017) situé à 1,8 km vers le sud-ouest et 1,6 vers le nord de la zone du projet (**voir Figure 1**).

3.2. *Trame bleue.*

Le site ne comprend aucun élément de la trame bleue locale.

3.3. *Trame verte.*

Le site correspond à une zone très ouverte avec uniquement des talus de bordure herbacés ou arbustifs bas. Le site, en limite de zones urbanisées et agricoles, est isolé des réseaux bocagers environnants. Il borde (côté Est) un verger de pommiers récent.

3.4. *Trame mammifère.*

Le site et ses environs ne sont pas situés dans une zone de « **continuité régionale essentielle aux mammifères** » (voir explications sur le site GéoBretagne.fr, Végétation et mammifères de Bretagne et dans le chapitre **mammifères 6.1 page 17 et Figure 5**).

3.5. Conclusions.

Le site est une zone ouverte délaissée entourée de secteurs urbanisés et agricoles intensifs et n'est pas lié à des zones d'intérêt pour la faune et la biodiversité.

4. Analyse de la flore du site.

4.1. Présentation de la flore du site.

Pour l'ensemble du site de la construction, 68 espèces de plantes vasculaires ont été répertoriées. **Le Tableau 1** répertorie toutes ces espèces (liste par familles botaniques selon la classification APG IV¹² et par ordre alphabétique des genres et espèces) en fonction de trois zones différenciées constituant le site : flore de la parcelle 0071, flore des parcelles 0071 et 0072, flore des talus herbacés entourant le site.

Globalement il a été répertorié, sur le site de la construction, une espèce de fougères, une espèce de conifères et 66 espèces de plantes à fleurs (58 Dicotylédones et 8 Monocotylédones). Elles incluent trois espèces exotiques (dont une seule envahissante avérée, **voir définitions**¹³). Huit espèces sont caractéristiques des zones humides (car indiquées dans la liste de Loi sur l'eau¹⁴) mais présentes ici en minorité.

Les espèces liées à la zone du carrefour de la D10 (passage canalisation) sont présentées dans le **Tableau 2**. Elles comprennent 28 espèces dont six horticoles plantées.

Aucune espèce protégée^{15 16} ou appartenant à la liste rouge des espèces menacées de Bretagne¹⁷ ou considérée comme rare dans le Finistère n'a été trouvée sur le site.

Le site constructible 0073 et les parcelles voisines 0071 et 0072, comprennent la même flore d'espèces très communes des zones de friches d'anciennes cultures ou pâtures en déprise depuis plusieurs années.

La parcelle 0071 est une friche ancienne en croissance, non fauchée récemment, avec des bosquets de jeunes saules (un à deux mètres) et d'ajoncs d'Europe en croissance dans une végétation herbacée haute (voir la liste des espèces **colonne 1 du Tableau 1**, voir aspect de la zone en 2026 **Photo 1 à Photo 5, page 6**). La marge sud de la parcelle est colonisée par des ronciers denses et hauts (plus d'un mètre, **voir Photo 14 page 8**).

¹² **Classification des familles (classification phylogénétique APG IV)** à partir des listes de Tela Botanica (<http://www.tela-botanica.org>) et de **LECOINTRE G., LE GUYADER H. et VISSET D., 2016**. Classification phylogénétique du vivant, tome 1, 4^{ème} édition. Éditions Belin, 583 pages.

¹³ **BURGUIN E., 2024**. Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes en Bretagne. Mise à jour 2024. DREAL Bretagne / Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 33 p. + 4 annexes

¹⁴ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019151621 **JORF n°0159 du 9 juillet 2008**. Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Dernière mise à jour des données de ce texte : 25 novembre 2009.

¹⁵ **Arrêté du 20 janvier 1982** fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

¹⁶ **Arrêté du 23 juillet 1987** relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale.

¹⁷ **QUERE E., MAGNANON S., 2015** - Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne - Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN. DREAL Bretagne / Conseil régional de Bretagne / FEDER Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 49 p. & annexes.

Tableau 1 : Liste des plantes vasculaires observées sur le site en 2025 et 2026 en fonction des familles botaniques (classification APG IV) des parcelles et des types de milieux du site.

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Parcelle 0071	Parcelles 0072, 0073	Talus herbacés	Statut Conservation
Ptéridophytes						
Ptéridacées	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle		X	X	LC
Gymnospermes (conifères)						
Cupressacées	<i>Chamaecyparis lawsoniana</i> (A. Murray) Parl.	Cyprès de Lawson			X	Exo PI
Angiospermes Eudicotylédones						
Papavéracées	<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex W.D.J.Koch	Fumeterre des murailles	X	X		LC
Renonculacées	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante		X	X	LC
Crassulacées	<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy	Nombril de vénus			X	LC
Hypéricacées	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé		X		LC
Salicacées	<i>Salix atrocinerea</i> Brotero	Saule noir cendré, roux	X	X	X	LC
Violacées	<i>Viola riviniana</i> Reichenb.	Violette de Rivin			X	LC
Fabacées (Papilionacées)	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hirsute			X	LC
	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais			X	LC
	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz	Vesce hérissée		X	X	LC
	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des marais	X	X		LC
	<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs			X	LC
	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant			X	LC
	<i>Ulex europaeus</i> (L.)	Ajonc d'Europe	X	X	X	LC
	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis		X		LC
	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée		X	X	LC
Rosacées	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage		X		LC
	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier			X	LC
	<i>Rubus agr. fruticosus</i>	Ronce commune	X	X	X	LC
Urticacées	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie		X	X	LC
Géraniacées	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	X	X	X	LC
	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	X	X	X	LC
Onagracées	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hirsute		X		LC
	<i>Epilobium</i> sp.	Épilobes sp.	X	X	X	LC
Brassicacées	<i>Raphanus raphanistrum</i> L. sp. <i>raphanistrum</i>	Ravenelle	X		X	LC
Caryophyllacées	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun			X	LC
	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairvaux	Compagnon rouge	X	X	X	LC
	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill. ssp. <i>media</i>	Mouron des oiseaux			X	LC
Polygonacées	<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés	X	X	X	LC
	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	X	X	X	LC
Rubiacées	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron			X	LC
Lamiacées	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune			X	LC
	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodaine			X	LC
Oléacées	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun			X	LC
Plantaginacées	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	X	X	X	LC
	<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	X	X		LC
Scrofulariacées	<i>Buddleja davidii</i> Franchet	Buddléia de David	X		X	Exo IP2
Convolvulacées	<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies	X	X	X	LC
Astéracées (Composées)	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille			X	LC
	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette			X	LC
	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs			X	LC
	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	X	X	X	LC
	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépis capillaire	X	X	X	LC
	<i>Erigeron</i> sp. (<i>Conyza</i> sp.)	Vergerette	X	X	X	Exo AS5
	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine			X	LC
Légende	LC : Espèce indigène en bon état de conservation	Exo : Espèce exotique	PI : Espèce plantée	Inv : Espèce invasive ¹³	Ligne bleue : Espèce déterminante de zones humide ¹⁴	

Tableau 1 : Liste des plantes vasculaires observées sur le site en 2025 et 2026 en fonction des familles botaniques (classification APG IV) des parcelles et des types de milieux du site.

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Parcelle 0071	Parcelles 0072, 0073	Talus herbacés	Statut Conservation
Angiospermes Eudicotylédones (suite)						
Astéracées (Composées)	<i>Helminthotheca echiioides</i> (L.) Holub	Picris fausse vipérine		X		LC
	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée		X	X	LC
	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn. (<i>Senecio jacobaea</i> L.)	Séneçon jacobée		X	X	LC
	<i>Pseudognaphalium undulatum</i> (L.) Hilliard & Burt	Cotonnière ondulée	X	X		LC
	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique		X		LC
	<i>Scorzoneroidea autumnalis</i> (L.) Moench	Liondent d'automne, Fausse scorsonère d'automne		X		LC
	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun		X		LC
	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	X			LC
	<i>Taraxacum</i> gr. <i>officinale</i> Wigg.	Pissenlit commun		X	X	LC
	<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip.	Matricaire inodore	X	X	X	LC
Apiacées	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	X	X	X	LC
	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	X	X	X	LC
Adoxacées	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir			X	LC
Araliacées	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre			X	LC
Angiospermes Monocotylédones						
Asparagacées	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard	Jacinthe des bois			X	LC
Joncacées	<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds		X		LC
	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc diffus	X	X		LC
Poacées (Graminées)	<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide	X	X	X	LC
	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult & Schult f.)	Herbe de la pampa		X		Exo inv IA1i
	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	X	X	X	LC
	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse	X	X	X	LC
	<i>Poa</i> sp.	Pâturin		X	X	LC
Légende	LC : Espèce indigène en bon état de conservation	Exo : Espèce exotique	PI : Espèce plantée	Inv : Espèce invasive ¹³	Ligne bleue : Espèce déterminante de zones humide ¹⁴	

Légende des colonnes du Tableau 1 :

Parcelle 0071 : Flore de la parcelle (zone non fauchée en 2025/2026).

Parcelle 0072, 0073 : Flore des parcelles 0072, 0073 (en friche en 2025, puis fauchées puis en repousse en 2026).

Talus herbacés : flore des talus entourant le site.

Statut général de la plante (liste rouge) : statut UICN (liste rouge régionale¹⁷) de la plante (voir définitions des statuts Listes rouges UICN Tableau 5). **LC : Espèce commune indigène** : espèces de « Préoccupation mineure ».

Espèces exotiques : **Exo** : non indigène. **PI : Espèce plantée** : espèce visiblement plantée (haies ou boisements).

Espèces invasives (voir définitions¹³) : **Inv IA1i** : Plante Invasive avérée. **Inv IP2 IP3** : Invasive en milieu anthropisé.

Inv IP4, IP5 : Plantes naturalisées. **AS2, AS5** : plante pouvant devenir invasive, à surveiller.

Espèces des zones humides (loi sur l'eau) : voir¹⁴.

Les parcelles **0072 et 0073** étaient des friches hautes en 2025 (bosquets de saules de 2 mètres) et ont été fauchées en hiver (voir aspect en février 2026, **Photo 15 et Photo 16**). La végétation repousse rapidement en début 2026 (voir aspect en juillet 2026 **Planche 2 page 7**). Elles comprennent la même flore qu'en 2025 en croissance rapide (repousses de jeunes saules de 50 cm) mais avec une plus forte dominance de graminées (voir la liste des espèces **colonne 2 du Tableau 1**).

La zone est colonisée par quelques grands pieds d'herbes de la pampa (fauchés comme le reste de la végétation).

Les talus entourant les parcelles 0072 et 0073 (au nord, à l'est et au sud) et 0071 au sud, sont des structures de 1 mètre de large et 1 à 1,5 mètres de hauteur essentiellement colonisées par des plantes herbacées communes ou des fougères-aigles (voir liste des espèces **colonne 3 du Tableau 1**, voir aspects des talus voir **Photo 9 à Photo 13**).

Le talus nord, en bord de route (voir **Photo 6, Photo 9 et Photo 10**), est une zone herbacée assez diversifiée mais avec une dominance de fougères-aigles.

Le talus Est de 0073 contient aussi une flore assez diversifiée (avec par exemple le nombril de vénus *Umbilicus rupestris*, voir **Photo 13**). Il comprend, au coin sud, des prunelliers denses et bas et, côté externe (côté parcelle 0022, hors site), des Cyprès de Lawson (voir **Photo 11**).

Le talus sud est aussi une zone dominée fortement par les fougères-aigles (voir **Photo 12, Photo 14, Photo 16**) et comprend aussi des prunelliers denses sur son extrémité Est.

Tableau 2 : Liste des plantes vasculaires observées sur la zone du carrefour de la D10 en fonction des familles botaniques (classification APG IV) des parcelles et des types de milieux du site.

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Parterre Ouest	Parterre Est	Statut Conservation
Angiospermes Eudicotylédones					
Saxifragacées	<i>Bergenia</i> sp. (<i>Bergenia crassifolia</i> (L.) Fritsch)	Bergenie, Oreille d'Éléphant	X		Exo PI
Salicacées	<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble		X	LC
Violacées	<i>Viola riviniana</i> Reichenb.	Violette de Rivin		X	LC
Fabacées (Papilionacées)	<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs	X	X	LC
	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	X	X	LC
	<i>Ulex europaeus</i> (L.)	Ajonc d'Europe		X	LC
Rosacées	<i>Rosa rugosa</i> Thunb.	Rosier rugueux		X	Exo PI
	<i>Rubus agr. fruticosus</i>	Ronce commune		X	LC
Urticacées	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie		X	LC
Géraniacées	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	X	X	LC
Caryophyllacées	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun		X	LC
Polygonacées	<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés		X	LC
Plantaginacées	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	X	X	LC
	<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	X	X	LC
Astéracées (Composées)	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette		X	LC
	<i>Erigeron</i> sp. (<i>Conyza</i> sp.)	Vergerette	X	X	Exo AS5
	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	X	X	LC
	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude		X	LC
	<i>Taraxacum</i> gr. <i>officinale</i> Wigg.	Pissenlit commun	X	X	LC
Apiacées	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage	X	X	LC
Araliacées	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre		X	LC
Caprifoliacées	<i>Symphoricarpos orbiculatus</i> Moench	Symphorine à baies de corail		X	Exo PI
Angiospermes Monocotylédones					
Amaryllidacées	<i>Allium triquetrum</i> L.	Ail triquètre Ail à 3 angles	X		Exo inv IA1i
Asparagacées	<i>Agapanthus africanus</i> (L.) Hoffmanns	Agapanthe, Ail d'Afrique	X		Exo PI
Poacées (Graminées)	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	X	X	LC
	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	X	X	LC
	<i>Miscanthus sinensis</i> Andersson	Miscanthus de Chine	X		Exo PI
	<i>Poa</i> sp.	Pâturin	X	X	LC
Légende	LC : Espèce indigène en bon état de conservation	Exo : Espèce exotique	PI : Espèce plantée	Inv : Espèce invasive¹³	

Au niveau du carrefour de la RD 10, la végétation des deux petites zones impactables comprend des pelouses rases banalisées (fauchées) et des massifs horticoles d'espèces fréquentes sur ce type de milieux ; voir liste des espèces **Tableau 2 page 14**).

La zone située en marge Est (**voir Photo 17**) comprend un massif de symphorines et de rosiers rugueux et un bosquet de tremble. Le reste de la zone est une pelouse mésophile banalisée et un ancien petit talus colonisé par quelques ajoncs d'Europe, plantains lancéolés et lierres.

La zone située à l'ouest (**voir Photo 18 page 8**) est aussi une pelouse mésophile banalisée avec des massifs de Bergenie, Agapanthe et Miscanthus de Chine (et un pied d'ail triquètre).

4.2. Conclusions.

Le site n'est pas favorable et ne contient pas d'espèces protégées ou patrimoniales (en France ou en Bretagne). La seule espèce invasive avérée est ici l'herbe de la pampa (une dizaine de pieds sur la parcelle 0073) qu'il faudra prendre en compte au moment du terrassement du site.

5. Analyse des habitats du site.

5.1. Présentation des habitats du site.

La zone comprend divers milieux non remarquables d'après la nomenclature EUNIS (**voir Tableau 3 et Figure 4 page suivante**) :

- Le site de construction et ses pourtours au sens large correspond probablement à un très ancien bocage remembré (Code EUNIS X10) assez dégradé.
- Le site (les trois parcelles) est une zone de « Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées » (code Eunis I1.5).
- Les talus herbacés ou arbustifs sont des zones de « Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces » (FA.4) (ici sans strate arbustive haute ou arborée) et de « Ronciers » (F3.131).
- Les zones de passage d'une canalisation au niveau du carrefour de la D 10 sont des espaces de « Petits jardins ornementaux et domestiques » (I2.2) ou de « Parterres, tonnelles et massifs d'arbustes des jardins publics » (I2.11).

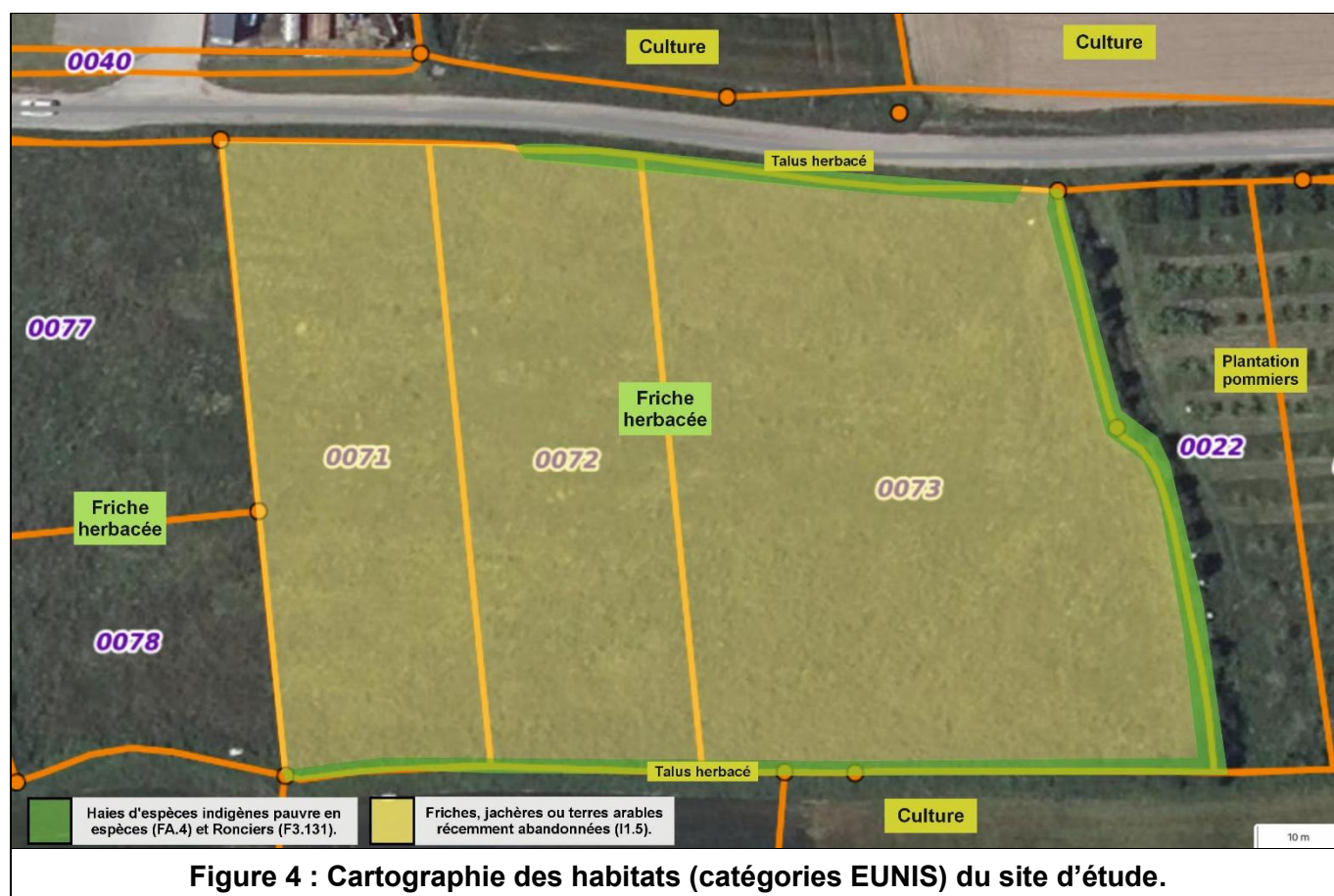
Tableau 3 : Catégories CORINE Biotope (CB) et EUNIS présentes sur le site et zones concernées.

Catégories CORINE Biotope (CB) et EUNIS	Parcelles concernées
C B : Terrains en friche et terrains vagues (87). EUNIS : Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (I1.5).	Parcelles 0071, 002 et 0073.
C B : Bordures de haies (84.2), Ronciers (31.831). EUNIS : Mélange Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces (FA.4) et Ronciers (F3.131).	Talus (herbacées ou arbustifs) au nord, à l'est et au sud de 0073, au sud de 0071 et de 0072.
C B : Parterre de fleurs, avec arbres et avec bosquets en parc (85.14) EUNIS : Parterres, tonnelles et massifs d'arbustes des jardins publics (I2.11).	Zones de passage d'une canalisation au niveau du carrefour de la D 10

5.2. Conclusions.

Le site ne contient que des habitats banalisés et fréquents du Finistère (friches, talus, zone ornementale).

Ces milieux, surtout les talus, restent cependant des zones favorables à la biodiversité faune flore en espèces communes (en particulier oiseaux et insectes).



6. Analyse de la faune du site.

Le **Tableau 6** liste l'ensemble des espèces animales observées sur le site.

6.1. Les mammifères.

Il n'a pas été observé de mammifères sauvages terrestres protégés sur le site ou d'indices de présence d'espèces protégées. Le site ne contient aucun gîte de chiroptères (pas de bâtiments, pas d'arbres) et reste une zone très peu favorable à l'alimentation de ces espèces (pauvre en insectes).

Les espèces non protégées comprennent la taupe d'Europe (quelques taupinières en bordure de talus), des terriers vides de rongeurs indéterminés et des traces de passage du chevreuil (crottes).

Le GMB (Groupe Mammalogique Breton) a cartographié des zones le plus favorables à diverses espèces au sein de la trame bocagère et boisée régionale (voir explications sur le site GéoBretagne.fr, Végétation et mammifères de Bretagne). Les zones favorables aux déplacements des mammifères dans les trames vertes et bleues sont des zones de « continuité régionale essentielle aux mammifères ». Le site et les zones urbaines et agricoles l'entourant ne sont pas situés dans une zone de « continuité régionale essentielle aux mammifères ».



Figure 5 : Localisation du site (ovale rouge) par rapport aux cœurs d'habitats du blaireau d'Europe et du lapin de garenne (en gris vert en bas) ; (cartographie GMB).

Pour diverses espèces (chiroptères et espèces terrestres), le GMB a défini des zones de « cœur d'habitat » correspondant à des habitats particulièrement favorables à ces mammifères et cartographiées pour les espèces protégées ou en régression. Le site ne comprend aucune zone de ce type (les plus proches situées à 200 mètres au sud, pour le lapin de garenne et le blaireau ; voir **Figure 5 page précédente**).

Conclusions :

Le site n'est pas favorable aux mammifères protégés ou menacés de Bretagne et n'est utilisé que par des espèces très communes en Bretagne¹⁸.

6.2. L'avifaune.

Douze espèces d'oiseaux ont été observées au niveau ou près du site, posées dans les arbres ou en vol près du sol : **voir listes des espèces Tableau 4 et Tableau 6 et localisations des observations Figure 6.**

Parmi celles-ci, onze sont des oiseaux protégés nationalement¹⁹.

Deux espèces, liées aux friches basses à moyennes, comprennent des chanteurs localisés sur le site lui-même ; **la cisticole des joncs** *Cisticola juncidis* (un couple) et la **fauvette grisette** *Sylvia communis* (deux couples, un en bordure Est et un sur 0071) ; voir localisations des individus au printemps 2026 **Figure 6 page suivante.**

D'autres espèces protégées fréquentent le site mais se reproduisent sur ces bordures (dans des arbustes et ronciers hors site) et exploitent au moins ponctuellement les ressources alimentaires du site : chardonneret élégant *Carduelis carduelis* (un couple), linotte mélodieuse *Linaria cannabina* (un couple), pouillot véloce *Phylloscopus collybita*, troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes*, tarier pâtre *Saxicola rubicola*.

Le pinson des arbres *Fringilla coelebs*, l'hirondelle rustique *Hirundo rustica*, le rougegorge familier *Erithacus rubecula* et le moineau domestique *Passer domesticus* sont de passages ponctuels sur la zone (en provenance des zones urbanisées ou arborées proches).

En période hivernale (février) le tarier pâtre fréquente le site et une bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) migratrice, trouve un refuge ponctuel dans les zones de friche dense de la parcelle 0071.

Cet ensemble d'espèces, protégées ou non, reproductrices sur le site ou autour, correspond à des oiseaux liés aux zones de friches ou arbustives, communs ou assez communs en Bretagne²⁰. Ce sont, pour la plupart, des espèces sédentaires potentiellement présentes toute l'année sur le site et ses pourtours (sauf fauvette grisette).

¹⁸ **Groupe Mammalogique Breton, 2015.** Atlas des mammifères de Bretagne. Éditions Locus Solus, 303 p.

¹⁹ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. J.O. du 5 décembre 2009.

²⁰ **GOB (coord.), 2012. Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne.** Groupe Ornithologique Breton, Bretagne-Vivante SEPNEB, LPO 44, Groupe d'études Ornithologiques des Côtes-d'Armor. Delachaux et Niestlé, 512 p.

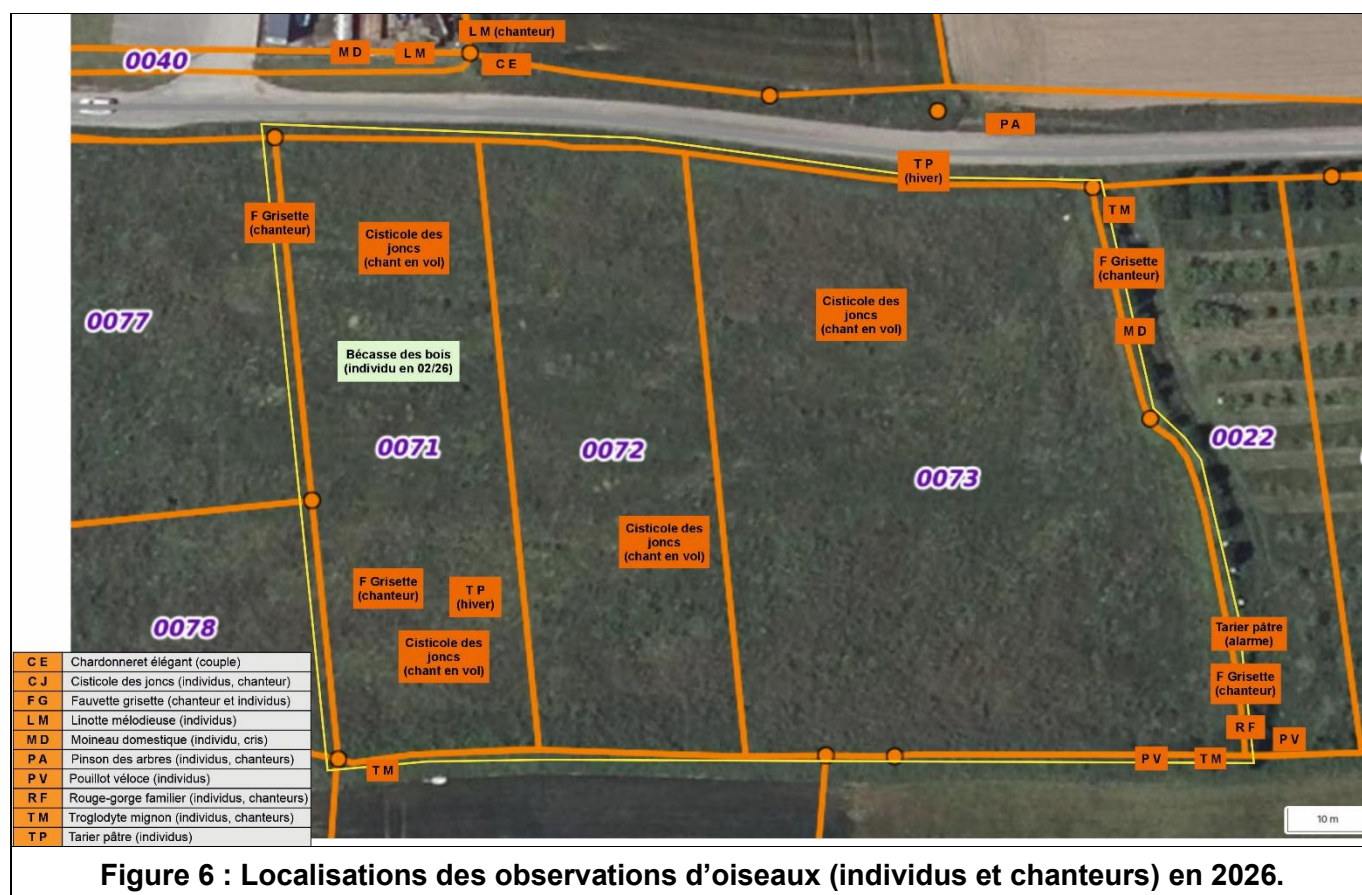


Figure 6 : Localisations des observations d'oiseaux (individus et chanteurs) en 2026.

Les statuts légaux et de conservation Européens (UICN Europe²¹), Français (Liste rouge France²²) et régionaux^{23 24} des espèces observées sur le site sont détaillés dans le Tableau 4 (voir page suivante).

Dans le cadre de la Liste rouge régionale des espèces menacées en Bretagne (liste UICN qui propose une évaluation récente des états de conservation des espèces d'oiseaux de France ou pour chaque région ; **voir liste et explications Tableau 5**), les espèces nicheuses du site ou de ces bordures sont, en grande majorité, en catégorie « **LC : Préoccupation mineure** » et sont donc non menacées à l'échelle régionale. De même leurs niveaux de **Responsabilité biologique régionale** sont considérés comme « mineures » (**voir définition Tableau 5**).

²¹ BirdLife International, 2015. **European Red List of Birds**. Luxembourg office for official Publications of the European Communities. 67 pages.

²² UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011. **La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine**. Paris, France. 28 pages.

²³ **Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale : Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne**. Listes validées par le CSRPN de Bretagne le 11 juin 2015 : <http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/content/view/full/79848>

²⁴ Gélinaud, G., Beaufils, M., Créau, Y., David, J., Durier, M., Février, Y., Maout, J. 2023. **Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale**. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA.

Tableau 4 : Liste des oiseaux présents sur le site et détails de leurs statuts légaux et de conservation (donnés INPN).

Espèces	Statut biologique probable	Statut légal national	Statuts européens			Listes rouges UICN			
			Directive Oiseaux	Bern	Bonn	Europe	France nicheur	France hivernant	Bretagne (nicheur)
Bécasse des bois	Passage en hiver	Chassable	II/1 III/2	II	II	LC	LC	LC	NA
Chardonneret élégant	Nicheur en bordure	Protégée		II		LC	VU	NA	LC
Cisticole des joncs	Nicheur sur site	Protégée		III		LC	VU	NA	LC
Fauvette grisette	Nicheur sur site	Protégée		II		LC	LC	DD	LC
Hirondelle rustique	De passage	Protégée		II		LC	NT	NA	LC
Linotte mélodieuse	Nicheur en bordure	Protégée		II III		LC	VU	NA	LC
Moineau domestique	De passage	Protégée				LC	LC	LC	VU
Pinson des arbres	De passage	Protégée		III		LC	LC	NA	LC
Pouillot véloce	Nicheur en bordure	Protégée		III		LC	LC	NA	LC
Rougegorge familier	De passage	Protégée		II	II	LC	LC	NA	LC
Tarier pâle	Nicheur en bordure	Protégée		II	II	LC	NT	NA	LC
Troglodyte mignon	Nicheur en bordure	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
Totaux : Nombre d'espèces observées : 12	Nicheur sur le site friche : 2 Talus bordures : 6	Protégée : 11 dont 2 nicheurs	II/1 : 1 II/2 : 1	II : 8 III : 4	II : 3	LC : 12	VU : 3 NT : 2 LC : 7		VU : 1 LC : 10

Légende du Tableau 4 :

Nicheur site : nicheur probable à certain dans les friches herbacées du site.

Nicheur en bordure : nicheur probable à certain dans les arbustes et ronciers des zones périphériques (hors site) mais utilisant le site pour l'alimentation. **De passage** : individus de passage hivernal ou printanier (non nicheurs sur ou en bordure du site).

Statut légal national : Protégée : espèce protégée nationalement ¹⁹.

Statuts européens : Directive Oiseaux : I : annexe 1, II/1 II/2 : annexe 2 de la Directive Oiseaux (révision 2009).

Bern : convention de Berne : II : annexe 2 de la convention de Berne ; III : annexe 3 de la convention de Berne.

Bonn : convention de Bonn : II : annexe 2 de la convention de Bonn.

UICN Europe ²¹ : **Liste rouge France** ²² : **UICN France nicheur et UICN France hivernant** : **Statut espèces** : **NT** : Quasi menacée, **LC** : Préoccupation mineure, **VU** : Vulnérable (définitions des statuts Liste rouge UICN, voir Tableau 5).

Liste rouge Bretagne ^{24 23} : statuts oiseaux nicheurs 2015 et révision 2023.

Tableau 5 : Définition des catégories « Listes rouges » UICN.

Espèce Disparue au niveau régional (RE) : une espèce est dite « RE » si plus de population reproductrice régionale.

Espèce en danger critique (CR) : une espèce est dite « En danger critique » si elle est exposée à une disparition ou à une extinction imminente.

Espèce en danger (EN) : une espèce est dite « En danger » lorsque qu'elle est confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

Espèce vulnérable (VU) : Une espèce est dite « Vulnérable » lorsque qu'elle est confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

Espèce quasi menacée (NT) : Une espèce est dite « quasi menacée » lorsque qu'elle est proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises.

Préoccupation mineure (LC) : Une espèce est dite « de Préoccupation mineure » lorsqu'elle ne remplit pas les critères des catégories En danger critique d'extinction, En danger ou Vulnérable ou Quasi menacé. Dans cette catégorie sont incluses les espèces largement répandues et abondantes.

Données insuffisantes (DD) : Espèce pour laquelle il est nécessaire de rassembler davantage de données pour la catégoriser.

Non Applicable (NA) : Espèce migratrice non présente en hiver.

Responsabilité biologique régionale : Pour chaque espèce, importance, des populations d'une région dans la dynamique biogéographique nationale.

Cependant, le site est utilisé par une espèce considérée, au niveau de la Bretagne, comme « **VU : vulnérables** » (voir définitions des catégories Listes rouges **Tableau 5**) : le **moineau domestique** (non nicheur sur le site, seulement de passage en bordure).

Dans le cadre général Français de la **Liste rouge des espèces menacées en France**²², la majorité des espèces nicheuses du site ou de ses bordures sont de même, qualifiées de « **LC : Préoccupation mineure** » et sont donc des espèces non menacées à l'échelle de la France.

Cependant trois espèces sont considérées comme « **VU : vulnérables** » à l'échelle de la France : la **cisticole des joncs** (nicheuse sur site), le **chardonneret élégant** et la **linotte mélodieuse** (nicheurs hors site). Le **tarier pâle** est considéré comme en début de régression (**statut NT : Quasi menacée**).

Conclusions :

Le site est une zone de friche basse en bordure de zone urbanisée utilisé pour la nidification par deux espèces (cisticole des joncs et fauvette grisette) en bons états de conservation en Bretagne. La cisticole des joncs ainsi que des nicheurs locaux hors site (chardonneret élégant, linotte mélodieuse) utilisant le site pour l'alimentation, sont en régression à l'échelle de la France.

6.3. Les reptiles et les batraciens.

Le site ne semble pas colonisé par des reptiles (aucune observation de lézards ou de serpents).

Il n'y a pas de zone de reproduction de batracien sur le site et aucun individu en phase terrestre n'a été observé.

6.4. Les insectes.

Il n'a pas été trouvé d'insectes protégés sur le site²⁵.

Le site n'est pas favorable aux espèces protégées ou patrimoniales d'insectes potentiellement présentes dans le Finistère (absence d'habitats ou de plantes-hôtes favorables ou indispensables).

Il a été observé divers insectes communs au niveau des fiches herbacées et des talus du site (**voir la liste Tableau 6**).

Les papillons diurnes observés (sept espèces) sont des espèces bocagères communes des friches et prairies²⁶, de passage sur le site : Citron (*Gonepteryx rhamni*), Piéride du chou (*Pieris brassicae*), Piéride de la rave (*Pieris rapae*), Myrtil (*Maniola jurtina*), Amaryllis (*Pyronia tithonus*), Belle-Dame (*Vanessa cardui*) et Tircis (*Pararge aegeria*). Ces papillons diurnes sont des espèces non menacées régionalement²⁷ et nationalement²⁸.

Le site est utilisé par diverses espèces floricoles (sur séneçon jacobée, berce commune ou plantes ornementales) : Bourdons du groupe « Bourdon des champs » (*Bombus* du groupe

²⁵ Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. J.O du 06/05/2007.

²⁶ BUORD M., DAVID J., GARRIN M., ILIOU B., JOUANNIC J., PASCO J-Y. et WIZA S., 2017. Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Éditions Solus Locus, Lopérec, 324 pages.

²⁷ DAVID J. & PICARD L., 2019. La lettre d'infos de l'observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne / N°6. Les espèces de papillons diurnes menacées en Bretagne (liste rouge régionale). 8 pages.

²⁸ UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

pascuorum-humilis), Bourdons du groupe « Bourdons terrestres » (*Bombus* du groupe *terrestris-lucorum*), abeilles solitaires (**voir exemple Photo 19**), coléoptères *Rhagonycha fulva* et *Chrysolina bankii* et quelques sauterelles communes (Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus* et Decticelle bariolée *Roeseliana roeselii*).

6.5. Les mollusques gastéropodes.

Les mollusques gastéropodes observés sur le site sont des espèces terrestres non protégées et très communes^{29 30} : escargot petit gris *Cornu aspersum*, Escargot des champs *Cepaea nemoralis*, limace *Arion rufus* et autres petites limaces.

Le site n'est pas favorable à l'espèce protégée nationalement³¹ escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) qui colonise surtout des milieux boisés et humides (ce qui n'est pas le cas ici).

6.6. Conclusions.

Le site est colonisé par des espèces communes en Bretagne (la plupart en bon état de conservation).

La faune protégée nationalement comprend des oiseaux nicheurs liés aux friches basses (cisticole des joncs, fauvette grisette) et des espèces nicheuses externes utilisant le site pour l'alimentation dont des espèces considérées comme « vulnérables » en France (chardonneret élégant, cisticole des joncs, linotte mélodieuse).

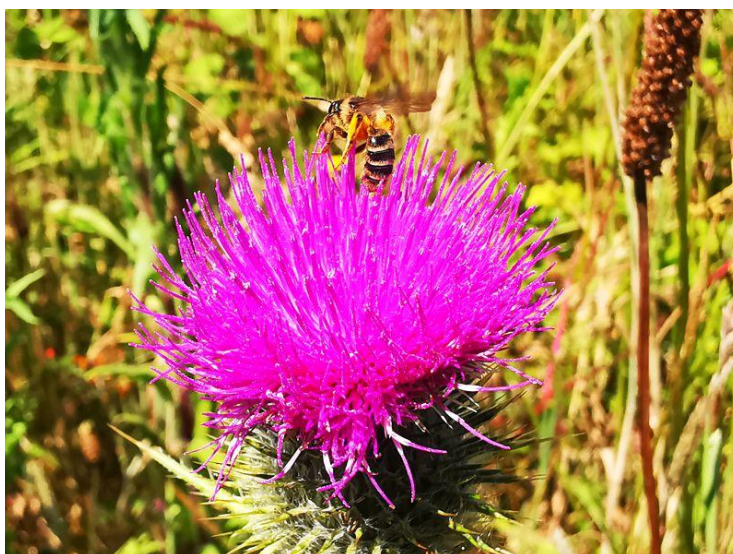


Photo 19 Abeille solitaire sur fleurs de *Cirsium vulgare*.

²⁹ **Welter-SCHULTES F.W., 2012.** European Non-marine Molluscs, a Guide for Species Identification. Göttingen (Planet Poster Edition), 679 pages.

³⁰ Régnier C., Prié V., Bernard Y., Bichain J.-M., Combrisson D., Cucherat X., Gargominy O., Lecaplain B., Léonard L., Naudon D., Roy C., Ryelandt J., Baraud L., Jeusset A., Kirchner F. & Gigot G., 2021. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mollusques continentaux de France métropolitaine - Résultats d'évaluation. UICN Comité français, OFB & MNHN.

³¹ **Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. J.O. du 6 mai 2007.

Tableau 6 : Liste des animaux observés sur le site d'étude (données 10 2025 et 02, 04, 05 et 07 2026).

Ordres et Familles	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Localisations	Statut général
Mammifères Insectivores				
Talpidés	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus	Taupe d'Europe	Taupinières en bordure de talus	Espèce commune
Mammifères Rongeur				
Muridés	<i>Microtus</i> sp. <i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus)	Micromammifères indéterminés	Observation de petits terriers (propriétaires indéterminés)	Espèces communes
Mammifères Ongulés				
Cervidés	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus)	Chevreuril européen	Crotte et zone de couchage dans les friches	Espèce commune
Oiseaux				
Scolopacidés	<i>Scolopax rusticola</i> (Linnaeus)	Bécasse des bois	Passage ponctuel d'un individu en février	Espèce commune en hivernage
Hirundinidés	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus	Hirondelle rustique	Individus de passage	Espèce protégée commune
Sylviidés	<i>Sylvia communis</i> Latham	Fauvette grisette	Deux ou trois chanteurs dans les friches du site et en bordure	Espèce protégée commune
Phylloscopidés	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot)	Pouillot véloce	Individus chanteurs dans les bosquets au sud-est du site	Espèce protégée commune
Cisticolidés	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque)	Cisticole des joncs	Chanteur sur les friches du site	Espèce protégée commune
Troglodytidés	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus)	Troglodyte mignon	Chanteurs dans les bosquets au sud-est du site	Espèce protégée commune
Muscicapidés	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus)	Rougegorge familier	Chanteurs et individus dans les bosquets au sud-est du site	Espèce protégée commune
	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus)	Tarier pâtre	Individu sur site en hiver, en bordure Est au printemps	Espèce protégée commune
Passéridés	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus)	Moineau domestique	Individus de passage sur le site	Espèce protégée commune
Fringillidés	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus)	Chardonneret élégant	Passage d'un couple en bordure nord du site	Espèce protégée commune
	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus	Pinson des arbres	Passage ponctuel d'un individu sur la voirie au nord	Espèce protégée commune
	<i>Linaria (Carduelis) cannabina</i> (Linnaeus)	Linotte mélodieuse	Un couple dans une haie au nord du site (hors site)	Espèce protégée commune
Insectes Odonates (libellules)				
Libellulidés	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus)	Orthétrum réticulé	Individu de passage	Espèce commune
Insectes Orthoptères (Sauterelles, Grillons, Criquets)				
Tettigoniidés	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius)	Conocéphale bigarré	Individus dans les friches	Espèce commune
	<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach)	Decticelle bariolée	Individus dans les friches	Espèce commune
Insectes Hémiptères (punaises, cercopes)				
Coréidés	<i>Coreus marginatus</i> (Linnaeus)	Corée marginée	Individus sur les ronciers en bordure	Espèce commune
Insectes Lépidoptères (papillons)				
Piéridés	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus)	Citron	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus)	Piéride du chou	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus)	Piéride de la rave	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
Nymphalidés	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus)	Myrtil	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus)	Tircis	Individus en vol le long des talus	Espèce commune
	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus)	Amaryllis	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus)	Belle-Dame	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
Légende :	Espèce protégée nationalement			

Tableau 6 : Liste des animaux observés sur le site d'étude (données 10 2025 et 02, 04, 05 et 07 2026).

Ordres et Familles	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Localisations	Statut général
Insectes Hyménoptères				
Apidés	<i>Bombus</i> du groupe <i>pascuorum-humilis</i>	Bourçons du groupe « Bourdon des champs »	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
	<i>Bombus</i> du groupe <i>terrestris-lucorum</i>	Bourçons du groupe « Bourçons terrestres »	Individus en vol dans les friches	Espèce commune
Formicidés	<i>Formica</i> (<i>Serviformica</i>) <i>fusca</i> Linnaeus	Fourmi toute brune	Individus sur les talus	Espèce commune
Apoïdes	Abeilles solitaires non déterminées	Abeilles solitaires (plusieurs espèces)	Individus dans les friches	Espèce commune
Insectes Coléoptères				
Cantharidés	<i>Rhagonycha fulva</i> (Scopoli)	Téléphore fauve	Individus dans les friches	Espèce commune
Chrysomélidés	<i>Chrysolina</i> (<i>Chrysolina</i>) <i>bankii</i> (Fabricius)	Chrysomèle de Banks	Individus dans les friches	Espèce commune
Mollusques Gastéropodes (escargots, limaces)				
Hélicidés	<i>Cepaea nemoralis</i> (Linnaeus)	Escargot des champs	Individus dans les friches	Espèce commune
	<i>Cornu aspersum</i> (O.F. Müller)	Escargot petit gris	Individus dans les talus et friches du site	Espèce commune
Arionidés	<i>Arion rufus</i> (Linnaeus)	Limace rouge	Individus dans les friches du site	Espèce commune
Légende :	Espèce protégée nationalement			

7. Synthèse des enjeux et des sensibilités des composants de la biodiversité du site.

Les définitions des niveaux d'enjeux (surtout pour la faune) sont précisées dans le Tableau 7.

Tableau 7 : Définitions des niveaux d'enjeux (faune et flore).

Enjeux forts : Zones de présence ou zones de reproduction d'au moins une espèce protégée rare, classée comme reproducteur **CR** (En danger critique), **EN** (En danger) ou **VU** (Vulnérable) au moins au niveau régional (à accentuer si menacée ou pas au niveau Français).

Enjeux assez forts : Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces protégées assez communes régionalement, espèces classées comme reproducteur **LC** (Préoccupation mineure) ou **NT** (Quasi menacée) au niveau régional et **EN** (En danger) ou **VU** (Vulnérable) au niveau national.

Enjeux modérés : Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces protégées communes ou assez communes, espèces classées comme reproducteur **LC** (Préoccupation mineure) ou **NT** (Quasi menacée) au niveau régional et national.

Enjeux faibles : Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces non protégées ou utilisées par les espèces protégées pour l'alimentation uniquement.

Enjeux négligeables : Zones sans espèces protégées ou sans zones de reproduction d'espèces protégées ou non (zones agricoles intensives ou artificialisées constituant seulement des zones d'alimentation peu favorables).

7.1. Enjeux et sensibilités de la flore et des habitats du site.

Le site ne contient pas d'espèces végétales protégées ou appartenant à la liste rouge des espèces menacées de Bretagne ou considérées comme rare dans le Finistère.

Les enjeux floristiques du site sont de niveau faible.

Le site (au sens large) ne contient que des habitats très fréquents en Bretagne (friche de zone en déprise, talus herbacés ou arbustifs).

Les enjeux habitats du site sont de niveau faible.

Ces divers habitats restent cependant favorables à la biodiversité faunistique (en particulier oiseaux nicheurs et insectes des zones de friches).

7.2. Enjeux et sensibilités de la faune du site.

7.2.1. Mammifères.

Le site est une zone très peu favorable aux mammifères protégés (vivant au sol ou chiroptères) et ne contient aucune population d'espèces protégées.

Les enjeux mammifères du site sont de niveau faible.

7.2.2. Avifaune.

Le site impactable (friche) est une zone de reproduction pour 2 espèces protégées (fauvette grisette, deux couples et cisticole des joncs, un couple) dont une espèce vulnérable en France (cisticole des joncs). Le site est utilisé (alimentation) par d'autres espèces nichant autour donc certaines vulnérables en France (chardonneret élégant, linotte mélodieuse).

Les enjeux avifaune du site sont de niveau modéré (présence d'espèces protégées nicheuses en bon état de conservation en Bretagne et d'une espèce vulnérable nationalement).

7.2.3. Reptiles et batraciens.

Le site ne contient pas de zone de reproduction de reptiles ou de batraciens.

L'enjeu batracien et reptile du site est de niveau faible.

7.2.4. Insectes.

Le site ne contient pas les habitats nécessaires aux espèces d'insectes protégés présents dans le Finistère (présence d'espèces de papillons ou d'insectes floricoles communes).

L'enjeu insectes du site est de niveau faible.

7.2.5. Mollusques gastéropodes.

Les espèces de mollusques présentes sur le site sont très communes.

L'enjeu mollusque du site est de niveau faible.

7.3. Conclusions.

Les enjeux de biodiversité de la zone d'étude sont ici essentiellement liés à la présence de deux espèces protégées nicheuses dans les friches du site (un couple de cisticole des joncs, deux couples de fauvette grisette).

Les enjeux de biodiversité de niveau modéré (voir définition **Tableau 7**) liés à ces deux espèces concernent l'ensemble du site (les territoires de nidification comprenant l'ensemble des friches du site).

8. Conclusions : recommandations pour la conservation de la biodiversité du site.

Les zones de reproduction des deux oiseaux protégés du site correspondent aux zones de friches denses (zones variables en fonction des années et des fauches et repousses des parcelles).

Il est donc impossible de défricher ces zones de friche en période de reproduction puisque cela impliquera un risque de destruction d'individus d'espèces protégées.

La fauche totale du site hors période de reproduction des oiseaux est nécessaire pour commencer des travaux sur le site. La cisticole des joncs est une espèce qui peut faire trois couvées successives dont la dernière en août, ce qui implique qu'il n'est pas possible de faucher le site avant au moins le quinze septembre (et plutôt début octobre). Idéalement la fauche doit être faite en hiver juste avant le début des travaux.

L'aménagement du site impliquera la disparition d'un territoire de nidification de la cisticole des joncs et d'au moins un de fauvette grisette. Il perturbera aussi les nidifications des espèces utilisant le site pour l'alimentation sans y nicher (linotte mélodieuse, tarier pâtre, chardonneret, troglodyte, pouillot véloce).

La création de haies arbustives tout autour du site après construction pourra permettre la reconstitution d'habitats de reproduction nouveaux pour les oiseaux des zones arbustives présents autour du site (linotte mélodieuse, tarier pâtre, chardonneret, troglodyte et pouillot véloce).

La cisticole des joncs colonise uniquement les zones prairiales étendues en friches et n'utilise pas les zones arbustives réduites comme les haies avec roncier. Cette espèce est donc favorisée par des déprises anciennes de zones de culture mais n'est pas favorisée (en compensation) par la création de haies. Cette espèce nécessite le maintien de zones prairiales au moins en partie en déprise.

De même, la fauvette grisette peut utiliser des haies basses à ronciers mais uniquement si elles sont liées à des zones herbacées voisines hautes et riches en insectes.

La conservation de la biodiversité du site (en oiseaux nicheurs) implique, si possible, la création de haies arbustives autour du site et celle de zones de friches herbacées basses ou moyennes.

Pour conserver le rôle de zone d'alimentation du site, il serait aussi nécessaire de maintenir des zones herbacées diversifiées (riches en insectes et en graines) sur les zones délaissées du site construit.